



Réaménagement et agrandissement de la Collection de l'Art Brut - demande d'un crédit d'études de CHF 3'800'000.- TTC

Préavis N° 2026 / 03

Lausanne, le 5 février 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Comptant parmi les fleurons de la politique culturelle lausannoise, la Collection de l'Art Brut (CAB) est, par sa richesse et son statut de collection-mère dans le domaine de l'art brut, une institution unique au monde. Afin de pouvoir préserver ce statut dans un contexte marqué par le développement de nouveaux projets (LAM à Lille, Maison Rouge à Paris, etc.), la CAB nécessite des travaux d'agrandissement visant à mieux mettre en valeur la collection et à accueillir des visiteuses et visiteurs du monde entier, dans des conditions adaptées aux exigences d'un musée du XXI^e siècle.

Dans la perspective de ces travaux, la Municipalité :

- informe votre Conseil du soutien financier accordé par la Fondation Jean-Hippolyte Guignard pour un montant CHF 350'000.- TTC destiné à financer la procédure de concours anonyme à deux degrés afin de trouver les meilleurs partenaires possibles pour les aspects architecturaux et techniques ;
- sollicite un crédit d'études d'un montant de CHF 3'800'000.- TTC, incluant le montant précité et les dépenses du compte d'attente, qui permettra de développer et de chiffrer le projet dont les objectifs sont présentés ci-après.

Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2015/01 du 8 janvier 2015 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne ainsi que dans le programme de législature pour la période 2021-2026.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

2. La politique énergétique contre le réchauffement climatique

7. Une vie culturelle passionnante

2. Préambule et historique

Unique héritière de la collection d'œuvres d'art brut de Jean Dubuffet ainsi que de ses archives, la Collection de l'Art Brut est installée depuis 1976 dans le château de Beaulieu, maison de maître du XVIII^e siècle qui est inscrite au Recensement architectural cantonal en note *1* (« importance nationale ») et classée monument historique. Ces bâtisses sont intégrées dans un jardin figurant au recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse et auquel une note *3* a été attribuée en 2003. L'ensemble est inscrit comme périmètre environnant de sauvegarde « a » à l'inventaire ISOS des sites construits.

Institution unique en son genre et reconnue à l'international comme la collection-mère dans le domaine de l'art brut, elle s'est, tout au long de son histoire, considérablement enrichie par le biais d'une judicieuse politique d'achat autant que par de nombreux dons suscités par

son prestige et sa place proéminente dans le domaine de la conservation et de la valorisation d'œuvres d'art brut. Plébiscitée aussi bien par le public local que par les visiteuses et visiteurs étrangers, elle est, avec près de 40'000 visites par année, l'une des institutions culturelles les plus visitées du Canton de Vaud.

Dans un contexte marqué par la valeur croissante accordée aux créatrices et créateurs d'art brut et par le développement de nombreuses institutions concurrentes dans ce domaine (Musée Gugging près de Vienne, LaM près de Lille, Musée d'Art moderne - Centre Georges Pompidou et Maison Rouge à Paris notamment), la Collection de l'Art Brut doit aujourd'hui consentir un certain nombre d'investissements afin de se donner les moyens de maintenir sa position de référence mondiale dans son domaine.

Si une première série de travaux a été menée en 2019 afin d'aménager un ascenseur permettant de rendre accessible une partie du musée aux personnes à mobilité réduite ainsi que de trouver une solution palliative et provisoire au sous dimensionnement du vestiaire par l'installation d'un container situé dans la cours sud, force est de constater que la CAB n'est plus aujourd'hui conforme aux standards d'une institution muséale de renommée internationale, aussi bien en ce qui concerne les normes de protection et de valorisation édictées par l'ICOM pour les œuvres (plus de 70'000) qu'elle conserve, étudie et expose, qu'en ce qui concerne l'accueil du public dans toute sa diversité.

Elle manque par ailleurs cruellement d'espaces pour pouvoir présenter conjointement le corpus d'œuvres issues de la collection de Jean Dubuffet et les richesses de ses collections qui se sont considérablement accrues sous ses différentes directions. Dans la perspective d'une fréquentation toujours plus importante, la Collection de l'Art Brut doit donc être agrandie et son accès amélioré.

3. Enjeux et besoins de l'institution

Plusieurs enjeux sont aujourd'hui à relever à savoir :

- maintenir la Collection de l'Art Brut comme l'institution de référence dans le domaine, en la dotant de nouveaux espaces et de nouveaux outils nécessaires à son développement en une institution de pointe, en parallèle à la reconnaissance de l'art brut dans le champ de l'art institutionnel et à sa valeur sur le marché de l'art ;
- renforcer le rôle de la Collection de l'Art Brut en tant que plateforme et partenaire pour des collaborations locales et internationales ;
- poursuivre l'engagement pris auprès de Jean Dubuffet, fondateur de l'institution et continuer le travail qu'il avait engagé de recherche, de documentation, de conservation et d'exposition des œuvres pour un public qui regroupe aujourd'hui tant les spécialistes que le public dédié à l'art contemporain, mais aussi les familles et les publics scolaires, et rendre ainsi l'art brut accessible à ces nouveaux publics ;
- améliorer l'accueil des chercheurs et chercheuses, scientifiques et spécialistes de l'art brut. Le musée est une référence incontournable pour ce public. Avec les expositions permanentes et temporaires et son centre de documentation spécialisé, le musée permet à un public scientifique d'accéder à des archives et des ouvrages de référence pour effectuer des recherches dans ce domaine spécifique, en donnant la possibilité aux chercheuses et aux chercheurs d'accéder à ces archives issues de la donation de Jean Dubuffet en créant un centre de documentation spécialisé ;
- devenir un musée de la nouvelle génération des institutions du XXI^e siècle et s'inscrire dans l'évolution des musées en matière de développement durable ;
- harmoniser le site du Château de Beaulieu avec son parc à l'est, afin de le rendre entièrement accessible au public, et valoriser ce bâtiment historique du XVIII^e siècle et ses jardins.

Les enjeux précités ont un impact sur les bâtiments et nécessitent des adaptations et extensions qui sont synthétisées ci-après et détaillées en annexe 1.

Améliorer l'accueil du public

Face à l'intérêt croissant des publics pour l'Art Brut et à l'augmentation attendue des visiteurs de l'institution, il paraît nécessaire de développer l'accueil et les différents services aux publics. Cette exigence doit notamment prendre en compte :

- l'agrandissement de la zone d'accueil et le réaménagement de la librairie ;
- le développement des espaces dédiés à la médiation culturelle ;
- la valorisation des espaces extérieurs et l'amélioration de l'accessibilité du musée.

Valoriser les collections et développer les expositions temporaires

Au terme d'une réflexion muséographique menée de longue date, la direction du musée souhaiterait aujourd'hui opérer une distinction nette entre la collection historique et les expositions temporaires en dédiant le bâtiment historique uniquement à la collection permanente et en présentant les expositions temporaires dans une annexe bénéficiant de surfaces d'expositions modulables et moins contraignantes. Il convient donc de :

- mieux articuler l'exposition permanente et les expositions temporaires ;
- développer les espaces dédiés aux expositions temporaires.

Garantir des conditions de conservation de la collection conformes aux standards muséaux

Pour préserver durablement ce patrimoine unique, le projet prévoit une augmentation significative des surfaces dédiées aux réserves — sur site et via une structure délocalisée adaptée — ainsi que des espaces techniques et d'archives.

Ces nouveaux espaces permettront de garantir des conditions de conservation stables et différenciées selon la nature des œuvres (dessins, peintures, objets, archives), de sécuriser les collections. Ils faciliteront le travail des équipes, limiteront les manipulations à risque et amélioreront la disponibilité des œuvres pour les expositions, la recherche, les prêts et la médiation.

Cette mise aux normes est indispensable pour inscrire la Collection de l'Art Brut parmi les institutions muséales de référence à l'échelle internationale.

Cela a des impacts sur plusieurs activités à savoir :

- l'atelier de menuiserie (inclus dans le programme du concours) ;
- les archives et le centre de documentation (hors périmètre du concours) ;
- les surfaces de bureau (hors périmètre du concours).

Le café-restaurant l'Auberge de Beaulieu

Il sert aussi aux besoins du musée pour des événements et il anime la vie du quartier. Deux alternatives sont envisagées, son maintien en place ou la relocalisation de ses locaux dans un nouvel espace cohérent avec l'intention globale du projet sur le site.

4. Projet de réaménagement et d'agrandissement

Une première étude de potentiel a été menée en 2016 par le bureau FHV Fruehauf, Henry & Viladoms Architectes, sur mandat du Service de la culture, dans le but d'explorer différentes hypothèses dans un contexte patrimonial bâti et un environnement complexe. Cette étude, basée sur un programme développé à partir des besoins du musée énoncés dans les chapitres qui précèdent, avait permis de privilégier une première piste d'implantation pour une extension.

Elle a aujourd'hui été complétée par une étude patrimoniale historique et a intégré la modification du plan général d'affectation (MPGA) dans l'attente de la mise en place du futur plan d'affectation communal (PACom) qui devient plus contraignant notamment sur la question de la protection du patrimoine arboré.

Etant donné la complexité du site et l'importance patrimoniale des bâtiments existants, une procédure de concours à deux degrés est envisagée pour déterminer la meilleure proposition de projet. Cette procédure permettra l'attribution des mandats d'architecte, ingénieurs civils, ingénieurs CVCRSE, spécialistes en physique du bâtiment, protection incendie.

Sur la base des enjeux précités, les besoins en surfaces sont présentés ci-après :

	Existant		Surfaces existantes concernées par le concours		Besoins complémentaires		Total concours	
	SU m ²	SP m ²	SU m ²	SP m ²	SU m ²	SP m ²	SU m ²	SP m ²
<i>Local</i>								
Accueil du public	145	247	145	247	242	411	387	658
Hall et billetterie	25	43	25	43	50	85	75	128
Vestiaires et casiers	10	17	10	17	40	68	50	85
Librairie / boutique	35	60	35	60	35	60	70	119
Salle de médiation / conférences	25	43	25	43	100	170	125	213
Réassort librairie / boutique	50	85	50	85	17	29	67	114
Collection permanente et expo. temporaires	905	1'539	905	1'539	800	1'360	1705	2'899
Salles exposition collection permanente	805	1'369	805	1'369		0	805	1'369
Salles pour expositions temporaires	100	170	100	170	700	1'190	800	1'360
Rangement					100	170	100	170
Espace de réserve d'œuvres	234	398	40	68	35	60	75	128
Réserve d'œuvres	194	330					0	0
Espace de transit	40	68	40	68	10	17	50	85
Espace de quarantaine	0	0			25	43	25	43
Ateliers de muséographie et conservation	98	167	12	20	48	82	60	102
Atelier de menuiserie	12	20	12	20	48	82	60	102
Ateliers de muséographie et conservation	50	85						
Atelier de restauration	16	27						
Stockage de matériel	20	34						
Centre de documentation, espace du personnel	108	184						
Ouvrages	37	63						
Salle consult. des usagers bibli.	42	71						
Documentation multimédia	11	19						
Bureaux responsable biblio.	18	31						
Salle audiovisuelle								
Espace pour le personnel	250	425						
Cafétéria pour le personnel	10	17						
Bureaux personnel	240	408						
Café / restaurant	233	396	233	396			233	396
Café / restaurant	233	396	233	396			233	396
Techniques	0	0	0	0	150	255	150	255
Techniques	0	0	0	0	150	255	150	255
Total	1'973	3'354	1'335	2'270	1'275	2'168	2'610	4'437

Estimatif financier

	Existant	Surfaces concernées par le concours	Besoins complémentaires	Total concours
Prix CHF considéré /m ² SP		2'000	5'750	
Montant CHF lié au concours		4'539'000	12'463'125	17'002'125

Estimation pour stock. externalisé	SU m ²	SP m ²	
Surface		1'000	1'400
Prix CHF considéré /m ² SP			2'200
Montant CHF lié à l'externalisation des stockages			3'080'000

5. Calendrier des opérations

Le calendrier provisoire de l'opération est le suivant :

- Lancement de la procédure de concours : février 2026
- Détermination du projet lauréat : décembre 2026
- Développement des phases d'études et devis général : janv. 2027 - sept. 2028
- Dépôt du préavis pour crédit d'ouvrage : décembre 2028
- Dépôt de la demande de permis de construire : février 2029
- Ouverture du chantier : février 2030
- Fin de chantier / fin des mises en service : janvier 2032 / août 2032

6. Autres aspects financiers

Le projet bénéficie du soutien de la Fondation Jean-Hippolyte Guignard avec un apport de CHF 350'000.- TTC destiné à l'organisation de la procédure de concours lancé en février 2026.

6.1 Montant du crédit d'études

Un compte d'attente a été ouvert suite à la communication de la Municipalité au Conseil communal du 10 novembre 2023. Le solde disponible d'un montant initial de CHF 349'000.- et des dépenses courent encore. Les dépenses du compte d'attente seront transférées sur le crédit d'étude du musée de la Collection de l'Art Brut.

Afin de poursuivre les études qui permettront d'élaborer la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis, il convient de demander un crédit d'études d'un montant de CHF 3'800'000.- TTC, incluant les dépenses du compte d'attente et l'apport de la Fondation selon l'estimatif ci-après :

CFC	Crédit études	CHF
50	Frais de concours	432'000.-
59	Compte d'attente, reprise des facturés	69'000.-
51	Autorisations, gabarits, taxes	65'000.-
52	Echantillons, maquettes, reproduction, documents	80'000.-
56	Expertises, sondages	80'000.-
59	Honoraires architecte, ingénieur civil, ingénieurs CVSE, ingénieur protection incendie, ingénieur sûreté, physicien bâtiment, acousticien pour les phases SIA 31 à 41 partielles	2'471'000.-

59	Etude sur la délocalisation des stocks	298'000.-
60	Divers et imprévus	20'000.-
	Total Crédit d'études HT	3'515'000.-
	TVA (8.1%)	285'000.-
	Total Crédit d'études TTC	3'800'000.-

6.2 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissements	800	1'500	1'500				3'800
Recettes d'investissements	-350						-350
Total net	450	1'500	1'500	0	0	0	3'450

La présente demande de crédit est conforme au plan des investissements en lien avec l'objet « Collection de l'Art Brut – rénovation et extension » qui est inscrit comme objet à voter pour un montant de CHF 20'000'000.- TTC.

6.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

(Pour remplir le tableau double-cliquer dessus)

Pour rappel : les augmentations de revenus et les diminutions de charges sont présentées avec un signe négatif devant le montant.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Personnel suppl. (en EPT)							0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel							0
Charges d'exploitation							0
Charges d'intérêts		31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	157,0
Amortissements							0,0
Total charges suppl.		31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	157,0
Diminution de charges							0,0
Revenus							0,0
Total net		31,4	31,4	31,4	31,4	31,4	157,0

6.4 Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis d'élèvent à CHF 31'350.- par année à compter de 2027.

6.5 Charges d'amortissement

Les dépenses induites par ces études seront virées dans le futur crédit d'investissement qui sera demandé ultérieurement pour la réalisation des travaux. Elles seront amorties selon le même calendrier que les investissements à venir.

7. Impact sur le développement durable

7.1 De la dimension sociale

Par le projet de rénovation et d'extension, il s'agit de tenir compte la valeur patrimoniale du Château de Beaulieu tout en augmentant la capacité muséale. Le Château, témoin important des maisons de maître du XVIII^e siècle, est à l'heure actuelle peu visible dans son entièreté, sa façade principale donnant sur son jardin et celui-ci étant peu fréquenté.

L'agrandissement permettra de pérenniser le statut de référence de la Collection de l'Art Brut en Suisse comme à l'étranger par la mise en avant de la collection permanente telle que pensée par Dubuffet ainsi que par la création de nouveaux espaces d'exposition pour les expositions temporaires et la médiation, soit des conditions favorables pour un accès facilité à la culture inscrit dans la politique de démocratisation culturelle souhaitée par la Ville de Lausanne.

7.2 De la dimension environnementale

Le projet devra répondre aux objectifs environnementaux de la Ville de Lausanne par la mise en place d'un ensemble de stratégies adaptées en fonction des parties patrimoniales conservées et nouvelles. La stratégie d'ensemble devra s'inscrire dans les objectifs du Plan Climat, en tenant compte d'un large spectre de domaines d'actions, tels que les énergies renouvelables, l'implantation et les matérialités, la gestion des déchets ainsi que les aspects liés à la protection de la biodiversité. Les standards énergétiques et écologiques les plus élevés (Minergie-P-ECO ou équivalents) nécessitant une conception exemplaire du bâti seront exigés lors des appels d'offres pour la nouvelle construction.

7.3 De la dimension économique

La rénovation de la CAB renforcera par ailleurs directement l'attractivité culturelle de Lausanne et consolidera Lausanne comme destination culturelle de premier plan. En modernisant ses espaces d'accueil, en augmentant sa capacité d'exposition et en offrant un cadre adapté à une programmation plus visible, le futur musée contribuera à attirer de nouveaux publics et à dynamiser la fréquentation de la Ville de Lausanne. Ce rôle s'inscrit en cohérence avec la stratégie menée par l'Unité développement et promotion de la Ville (UDPV) et Lausanne Tourisme, qui vise à structurer une offre culturelle forte, lisible et fédératrice.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'intégration des enjeux d'accessibilité universelle sera développée lors de l'étude du projet, ainsi que le développement de solutions pour les personnes malvoyantes et malentendantes en résonance avec l'art brut, qui est par essence une expression des marges issue de créatrices et de créateurs autodidactes, souvent en situation de fragilité sociale, psychologique ou médicale et développant leur art en dehors des circuits institutionnels.

Il est donc essentiel que le musée - qui leur est dédié - soit un musée inclusif, accueillant la diversité des publics et des pratiques. Cela signifie que la Collection de l'Art Brut ne doit pas seulement proposer des activités ciblées ou ponctuelles, mais faire de l'inclusion une valeur constitutive de son architecture.

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/03 de la Municipalité, du 5 février 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 3'800'000.- TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie ainsi que pour les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour l'extension du musée de la Collection de l'Art Brut ;
2. de balancer les dépenses du compte d'attente 30503000100 sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, la participation de la Fondation Jean-Hippolyte Guignard d'un montant de CHF 350'000.- TTC pour l'organisation de la procédure de concours ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous le chiffre 1 sur la rubrique 390 du Service de la culture.

Au nom de la Municipalité

La directrice des finances
et de la mobilité
Florence Germond

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Enjeux sur les locaux et besoins programmatiques